

ASSOCIATION ENTR'ACTE

1^{ère} Inscription : 2017/2018

M. Mme

NOM :

Prénom :

Tel. Dom. :

Bur. / port. :

Courriel ** :

Age * :

Adresse complète :

.....

* Les élèves mineurs devront faire remplir, en sus, un formulaire « élève mineur » par leurs parents (disponible à l'accueil)

L'adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir bénéficier des cours : Montant annuel 30 €. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuver. (voir au dos de ce document)

Date, signature :

DISCIPLINES SOUHAITEES

Formation musicale Niveau :

Instrument(s) : 1 : / 2 :

↓

Rythme par les percussions

Durée : 30 mn 45 mn 1h / 2^{ème} :

Solfège chanteur Stage tech. vocale

Musique de chambre inst :

Chœur Mque chambre vocale

Art dramatique Art dramatique Ado.

Chant individuel : 30' 45' 1h

Atelier théâtre

Chant Jazz / variétés : 30' 45' 1h

Harmonisation

Ensemble de : cordes guitares sax

Atelier percussions

Orchestre inst. :

Atelier Jazz / Variétés

Réservé à l'administration

Adhérent :

Adhésion Photos Carte Attest. Env

Date d'inscription :

Total à payer : Total payé

Professeur :

Chèques reçus :

Tirés sur :

Stage / cours suppl. :

Réduction : Accordée Refusée



1^{ère} Inscription – Règlement administratif

Reprise des cours le 25 septembre 2017

Remplir et signer le bulletin d'inscription et d'adhésion à l'association.

Tout bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné :

- **d'un chèque d'adhésion à l'association de 30 € libellé à l'ordre d'Entr'acte**
- **de 2 enveloppes timbrées (longues ou 11/22) : 1 vierge et une à votre nom.**
- **de deux photos d'identité** (merci d'inscrire votre nom au dos)

Les dossiers incomplets seront refusés

La totalité du règlement devra nous parvenir au plus tard le 9 octobre 2017.

Facilités de paiement : vous pourrez fractionner ce règlement en plusieurs chèques (5 au maximum, en indiquant le mois d'encaissement au dos - **dernier encaissement en janvier 2018**)

Réductions : (chômeur, étudiant...)

Toute demande de réduction doit être renvoyée **avec le dossier d'inscription** et les pièces justificatives nécessaires (carte d'étudiant, attestation Assedic avec montant des indemnités ...)

Une commission statuera au cas par cas.

Remboursement :

La cotisation de 30 € sera due dès le premier cours individuel effectué.

Tout trimestre entamé est dû.

Les demandes de remboursement doivent être adressées par courrier avec les pièces justificatives correspondantes (certificat médical, notification de mutation ...)

Une commission statuera au cas par cas.

Projet pédagogique :

Les profils des élèves variant d'amateur à semi-professionnel, un contrat pédagogique sera proposé par le professeur au cas par cas en début d'année pour préciser les objectifs de chacun et répondre au mieux à la demande de suivi de l'élève.

L'assiduité et l'investissement seront les garants de ce contrat pédagogique avec la possibilité d'un bilan annuel fait avec chaque élève à la fin de l'année.

Absences :

En cas d'absence du professeur, celui-ci est tenu de se faire remplacer ou de rattraper les cours.

En cas d'absence ou de retard de l'élève, le professeur n'est nullement tenu de rattraper les cours, et, en aucun cas ce cours ne pourra être remboursé.

Toute absence doit systématiquement être signalée au professeur.

Exclusion :

En cas d'absences répétées, non signalées ou **tout autre manquement constaté par le professeur**, l'exclusion définitive d'un élève pourra être prononcée, en accord avec l'administrateur, l'enseignant concerné et les membres du conseil pédagogique.

Disponibilités :

Merçi d'indiquer, si vous les connaissez, vos préférences et impossibilités.

Préférences	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Matinée						
Après-midi						
Soirée						

Impossibilités :

.....